



## RAPPORT D'ACTIVITE 2019



### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT des EAUX USEES**



**Syndicat Mixte Intercommunal entre la ville de Sorgues et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon  
Communes concernées : Entraigues-sur-la-Sorgue – Saint-Saturnin-lès-Avignon – Sorgues – Vedène**



Tél : 04 90 39 46 54 - Fax : 04 90 39 81 74 – [www.sitteu.fr](http://www.sitteu.fr)

*Siège social* : S.I.T.T.E.U - Centre Administratif - Route d'Entraigues - BP 310 - 84706 Sorgues Cedex

*Adresse du site* : Station d'épuration de Sorgues – Lieu-dit Fontgaillarde – 84700 Sorgues



## Avant propos

Ce rapport est établi conformément à l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

# Sommaire

1°) PRESENTATION DU SYNDICAT .....	4
a) Composition .....	4
b) Création – Durée - Objet .....	4
c) Patrimoine du Syndicat.....	4
2°) ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT.....	5
a) Représentation au Comité Syndical .....	5
b) Réunions du Comité Syndical.....	5
c) Décisions.....	7
3°) VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2019 .....	9
a) Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 .....	9
b) Affectation du résultat de la section d'exploitation .....	9
c) La dette Syndicale.....	10
d) Prime pour épuration 2019 sur l'exercice 2018.....	10
e) Recettes d'exploitation 2019 .....	10
4°) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	11
A) Fixation des tarifs en vigueur .....	11
B) Prix du service de l'assainissement collectif – Part SYNDICAT SITTEU.....	12
5°) OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES en 2019 .....	13
A) Travaux et études réalisés en 2019.....	13
b) Interventions préventives/curatives 2019 .....	14
6°) PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR .....	15

# 1°) PRESENTATION DU SYNDICAT

## a) Composition

Le Syndicat est composé de 4 communes.

3 Communes sont adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, compétente en assainissement, il s'agit de :

- VEDENE,
- ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE,
- SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON.

La commune de SORGUES, n'a pas transféré cette compétence à la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Ville de Sorgues adhèrent au Syndicat au titre du transport et du traitement des eaux usées sur la station d'épuration intercommunale de Sorgues.

## b) Création – Durée - Objet

Le Syndicat a été créé par arrêté préfectoral en 1974, pour une durée illimitée.

Il a pour objet, sur le territoire des Communes citées ci-dessus, la réalisation et la gestion :

- D'ouvrages d'assainissement collectif, conduites de transport, postes de relèvement et de refoulement permettant d'acheminer, vers la station d'épuration de Sorgues, les eaux usées des 4 communes adhérentes,
- De l'ouvrage épuratoire principal (station d'épuration de Sorgues),
- De l'usine de compostage des boues produites sur la station.

## c) Patrimoine du Syndicat

Réseau de transport :

- Un collecteur principal séparatif d'une quinzaine de kms (environ 9 kms de réseau en refoulement et 6 kms en gravitaire), assurant le transport des eaux usées.
- 6 postes de relèvement, permettant le refoulement des effluents collectés. 3 postes sont équipés de déversoirs d'orage autosurveillés.

Ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues produites :

- Station d'épuration Intercommunale de Sorgues d'une capacité nominale de 63 000 EH (agrandissement de 2008), traitement biologique par boues activées.
- Usine de compostage de boues par aération forcée d'une capacité de 6500 T de boues déshydratées (mise en service en 2009).

## 2°) ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

### a) Représentation au Comité Syndical

Chaque commune adhérente appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est représentée par un délégué titulaire du Grand Avignon ou son suppléant. La commune de Sorgues est représentée par 2 deux délégués titulaires ou par leurs suppléants.

### b) Réunions du Comité Syndical

En 2019, le Comité Syndical s'est réuni cinq fois :

#### **Le Jeudi 21 Février 2019 :**

- Débat d'orientation budgétaire 2019.
- Notification de l'ordonnance n°2018-0096 de la Chambre Régionale des Comptes.
- Avenant n°1 à la Convention signée avec la société OREGÉ pour la conduite d'essais en pilote industriel appliqués au traitement des boues de la station d'épuration de Sorgues.
- Avenant n°1 au Marché 2018-02 concernant les prestations d'analyses des paramètres physico-chimiques filière eau, filière matières de vidange et filière boue de la station d'épuration de Sorgues relatives au programme d'autosurveillance du système de traitement et analyses des eaux résiduaires des postes de relevage.
- Indemnités des fonctions d'élus.
- Signature d'un accord collectif d'entreprise pour le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents de droit privé du Syndicat.

#### **Le Mardi 26 Mars 2019 :**

- Vote du Compte de Gestion 2018.
- Election du Président de Séance pour le vote du Compte Administratif 2018.
- Vote du Compte Administratif 2018.
- Affectation comptable du résultat de l'exercice 2018.
- Vote du Budget Principal 2019.
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) – Actualisation des tarifs.

#### **Le Mercredi 10 Juillet 2019 :**

- Reprise sur provision pour perte sur créance irrécouvrable : entreprise continentale nutrition.
- Demande de remise gracieuse de la dette de l'entreprise XYLEM WATER SOLUTION (facture de pénalités n°ADM2019/15).
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.
- Décision budgétaire modificative n° 1.
- Mise en place du service de paiement en ligne des recettes publiques locales - PAYFIP.
- Acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section CY 42 chemin de brantes à Sorgues, d'une superficie d'environ 45 mètres carrés.

- Application de la charte de qualité des réseaux d'assainissement sur le périmètre du SITTEU.
- Plan de financement ajusté – aides financières attribuées par l'Agence de l'eau RM&C, le Conseil régional PACA et le Conseil départemental de Vaucluse concernant le projet de travaux de redimensionnement du réseau d'eaux usées du SITTEU, chemin de la traillle à Sorgues.
- Choix des entreprises en charge d'effectuer les travaux de redimensionnement du réseau de transport des eaux usées situe chemin de la traillle à Sorgues - phase 2.
- Choix de l'entreprise concernant la fourniture de deux pompes gaveuses a vis excentrée en remplacement des équipements existants de la station d'épuration de Sorgues.
- Entreprise en charge d'effectuer les prestations de valorisation - Elimination des sables de la station d'épuration de Sorgues.
- Rapport d'activité du S.I.T.T.E.U. - Exercice 2018.
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) - Exercice 2018.
- Mise en place de l'entretien professionnel pour les agents de droit privé.

#### **Le Mardi 10 Septembre 2019 :**

- Délibération rapportée n°23-2019 du 10 juillet 2019, relative au choix de l'entreprise concernant la fourniture de deux pompes gaveuses à vis excentrée en remplacement des équipements existants de la station d'épuration de Sorgues.
- Choix de l'entreprise concernant la fourniture de deux pompes gaveuses à vis excentrée en remplacement des équipements existants de la station d'épuration de Sorgues.
- Signature d'une convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires avec le SDIS de Vaucluse.

#### **Le Mardi 26 Novembre 2019 :**

- Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.
- Attribution de la prime pour épuration 2019 au titre de l'exercice 2018 par l'Agence de l'eau RM&C.
- Admission en non-valeur de produits irrecouvrables.
- Souscription de contrats d'assurance pour les besoins du SITTEU.
- Convention de groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de services relative à l'étude complémentaire pour la méthanisation des boues et déchets du Syndicat Rhône Ventoux (SRV), de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE), de la communauté de communes les sorgues du comtat (CCSC) et du Syndicat Intercommunal de Transport et Traitement des Eaux Usées (SITTEU) de Sorgues.
- Prime aux agents de droit privé du Syndicat.

## c) Décisions

Décisions prises en 2019, en vertu de la délibération n°22/2016 du Comité Syndical en date du 10 juin 2016, donnant délégation au Président, conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales :

- ✚ **Décision N°141-2018** *Marché n°2018/19\_Contrat d'assistance au logiciel SAGE PAIE & RH - Société B. GUIN INFORMATIQUE.*
- ✚ **Décision N°142-2018** *Marché n°2018/20\_Contrat de maintenance des équipements de détection de gaz - Société ADS Analyse Détection Sécurité.*
- ✚ **Décision N°143-2018** *Marché n°2018/21\_Contrat d'entretien ménage des locaux de la station d'épuration de Sorgues - Société AVIPRO Propreté.*
- ✚ **Décision N°144-2018** *Marché n°2018/22\_Contrat de maintenance annuelle des extincteurs du SITTEU - Société EUROFEU SERVICES.*
- ✚ **Décision N°145-2018** *Marché n°2018/23\_Contrat de gestion d'installation en génie climatique du SITTEU - Société SOMEGEC SARL.*
- ✚ **Décision N°146-2018** *Marché n°2018/24\_Contrat de vérifications périodiques réglementaires des installations électriques du SITTEU - Société APAVE SUD EUROPE SAS.*
- ✚ **Décision N°147-2018** *Marché n°2018/14\_Contrat d'assistance technique permettant d'assurer les conditions du bon fonctionnement régulier, continu et optimisé des outils informatiques du Syndicat - Société DIGITO.*
- ✚ **Décision N°148-2018** *Marché n°2018/25\_Contrat de vérification générale périodique levage, portes, échelles et EPI du SITTEU - Société APAVE SUD EUROPE SAS.*
- ✚ **Décision N°149-2018** *Marché n°2018/26\_Contrat de maintenance pour un photocopieur HP PageWide P77940 - Société SYMBIOSE.*
- ✚ **Décision N°150-2018** *Marché n°2018/27\_Contrat de location pour un photocopieur HP PageWide P77940 - société BNP PARIBAS LEASE GROUP.*
- ✚ **Décision N°151-2019** : *Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en marché d'assurance avec le cabinet ACE consultants.*
- ✚ **Décision N°152-2019** : *Signature d'un devis pour 1 formation. Pour 4 agents en CACES 3b (nacelles) et 1 formation pour 1 agent en CACES 4 (chargeur) - Société C2F Formation.*
- ✚ **Décision N°153-2019** : *Signature d'un devis pour la mise en conformité RGPD du Syndicat - Société PYXIS Avocats.*
- ✚ **Décision N°154-2019** : *Signature d'un bon de commande pour l'acquisition d'un certificat électronique - Société DOCAPOST.*
- ✚ **Décision N°155-2019** : *Signature d'un bon de commande pour une formation « Code des Marchés publics » pour 1 AGENT - CNFPT.*
- ✚ **Décision N°156-2019** : *Signature d'un bon de commande pour une formation CIRIL - TABLEAUX DE BORD FINANCIERS II - Société CIRIL.*
- ✚ **Décision N°157-2019** : *Signature d'un devis pour l'acquisition du logiciel patrimoine et maintenance du logiciel - Société CIRIL.*
- ✚ **Décision N°158-2019** : *Signature d'un devis pour l'acquisition de nouveaux modules logiciel civil finances - Société CIRIL.*

- ✚ **Décision N°159-2019** : *Marché 2019-04\_Contrat entretien centrifugeuse à boues de la STEP\_D3LL 5277 - Société ANDRITZ SAS.*
- ✚ **Décision N°160-2019** : *Marché 2019-05\_Contrat entretien centrifugeuse à boues de la STEP\_D3LL 5278 - Société ANDRITZ SAS.*
- ✚ **Décision N°161-2019** : *Marché 2019-01\_Maintenance du chargeur CATERPILLAR de l'usine de compostage de Sorgues - Société BERGERAT MONNOYEUR SAS.*
- ✚ **Décision N°162-2019** : *Signature d'un devis pour l'acquisition du logiciel pcwin2 - Société LACROIX SOFREL.*
- ✚ **Décision N°163-2019** : *Signature du devis d'utilisation, d'assistance et de paramétrage pour le logiciel de paie sage - Société SAGE.*
- ✚ **Décision N°164-2019** : *Signature du devis avec la société ODF - formation Travail en hauteur - port du harnais.*
- ✚ **Décision N°165-2019** : *Signature du devis avec la société C2F - formation habilitation électrique.*
- ✚ **Décision N°166-2019** : *Signature du devis avec la société C2F - formation utilisation des échafaudages.*
- ✚ **Décision N°167-2019** : *Signature du devis avec la société AMAF - formation manipulation des extincteurs.*
- ✚ **Décision N°168-2019** : *Signature du devis avec la société AMAF - sauveteur secouriste du travail-SST formation recyclage.*
- ✚ **Décision N°169-2019** : *Signature du devis avec la société AMAF - sauveteur secouriste du travail-SST formation initiale.*
- ✚ **Décision N°170-2019** : *Marché n°2019-09/ Mission d'inspection visuelle et télévisuelle, essais d'étanchéité et de compactage - Société MP3D à Alès.*

### 3°) VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2019

#### a) Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Le Comité syndical a approuvé le Mardi 26 Mars 2019 le compte administratif de l'exercice 2018 qui fait ressortir les résultats suivants :

- **En section d'exploitation :**
  - Une réalisation de dépenses de : + 1 454 797,29 €
  - Une réalisation de recettes de : + 1 895 166,61 €
  - Un solde d'exploitation de : + 440 369,32 €
  
- **En section d'investissement :**
  - Une réalisation de dépenses de : + 561 784,70 €
  - Une réalisation de recettes de : + 1 059 465,87 €
  - Un solde d'exécution de : + 497 681,17 €

**Soit un Résultat 2018 de + 938 050,49 €.**

- Résultat d'investissement n-1 reporté : + **1 260 777,82 €**
- Résultat de fonctionnement n-1 reporté : + **1 690 369,32 €**
- Solde des Restes à Réaliser : + **358 650,53 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 de **2 951 147,14 €**.

#### b) Affectation du résultat de la section d'exploitation

Le Mardi 26 Mars 2019, le Comité syndical a décidé d'affecter comptablement le résultat dégagé de l'exercice 2018 préalablement au vote du Budget 2019, conformément à l'instruction comptable M49, régissant le budget.

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + **2 951 147,14€**

Le Comité syndical a décidé d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- **690 369,32€** au compte 1068 « Autres réserves » en recette d'investissement afin de diminuer le déficit de N+1.
- **1 000 000,00 €** en recette de fonctionnement en report à nouveau au 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

### c) La dette Syndicale 2019

L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 1 872 513,32 €.

Sur l'exercice 2019, l'annuité est de : 481 076,34 €, dont :

- Remboursement du capital : 380 323,43 €
- Remboursement des intérêts : 100 752,91 €

La dette du syndicat est constituée d'emprunts et d'avances remboursables.

L'ensemble des contrats sont à taux fixe.

### d) Prime pour épuration 2019 sur l'exercice 2018

Au titre de l'exercice 2018, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a attribué au SITTEU une prime 2019 d'un montant de 215 906,21 €.

Cette prime est attribuée annuellement au regard de la performance épuratoire du système de traitement.

Pour rappel, le montant de la prime 2018 s'élevait à 253 537,12 € HT, soit une diminution de 37 630,91 € HT, représentant une variation de - 14,84 %.

### e) Recettes d'exploitation 2019

Le montant total des recettes d'exploitation 2019 est de 1 808 539,63€ HT et se décompose comme suit :

	2019
<b>Redevance eaux usées domestiques, non-domestiques et industriels conventionnés</b>	1 552 154,92 € HT
<b>Matières de vidange</b>	40 478,50 € HT
<b>Prime de l'Agence de l'Eau</b>	215 906,21 € HT
<b>Total des recettes</b>	<b>1 808 539,63 € HT</b>

- *Redevance eaux usées des usagers « domestiques, non-domestiques et industriels conventionnés : une augmentation de 5,02 % par rapport à l'année 2018.*
- *Matières de vidange : une augmentation de 13,36 % par rapport à l'année 2018.*
- *Prime d'épuration 2019 : une diminution de - 14,84 % par rapport à l'année 2018.*

**L'ensemble des recettes d'exploitation est en augmentation entre 2018 et 2019 de 41 321,81 euros hors taxes, soit une augmentation de 2,34 %.**

## **4°) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **A) Fixation des tarifs en vigueur**

En contrepartie du service rendu, les usagers domestiques sont soumis au paiement d'une redevance comprenant une part « Syndicat », une part « Collectivité » (Commune de Sorgues ou Communauté d'Agglomération du Grand Avignon) et une part « Exploitant ».

#### **Part syndicat**

Le Comité Syndical vote le tarif concernant la part « transport et traitement des eaux usées », reflétant les charges de fonctionnement et d'investissement de la station d'épuration et des réseaux de transport Intercommunal ainsi que le coût du traitement des boues. Elle intègre les charges d'exploitation des installations et les provisions pour renouvellement des ouvrages.

#### **Part Collectivité**

Elle concerne la contrepartie des investissements réalisés par la Collectivité lors de la création du réseau de collecte et de transport communal.

#### **Part Exploitant**

Cette redevance concerne les charges de fonctionnement et d'exploitation des installations et des réseaux d'assainissement de la Collectivité, et les provisions pour renouvellement des ouvrages inscrites dans le contrat d'affermage liant l'exploitant à la Collectivité. Les tarifs sont indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la T.V.A.

## B) Prix du service de l'assainissement collectif – Part SYNDICAT SITTEU

### ➤ Redevance assainissement des usagers domestiques :

Le prix du service comprend une part fixe ou abonnement et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La tarification du service au 31/12/2019 est :

<u>Part fixe annuelle : 19,90 € HT</u>	<u>Part variable (au m3 d'eau consommé) : 0,50 € HT</u>
--	---

Le service est assujetti à la TVA.

**Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les volumes sont relevés annuellement.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ➤ Redevance assainissement des usagers non-domestiques - Industriels conventionnés :

Le Syndicat facture tous les semestres aux 6 industriels conventionnés sur la Commune de Sorgues leurs rejets d'eaux usées autres que domestiques à la station d'épuration de Sorgues.

Les prix du Syndicat ont été actualisés en 2015 afin d'appliquer à ce type d'effluents un tarif représentatif du service rendu, comprenant les dépenses relatives à la gestion du système d'assainissement.

La redevance est calculée à partir des paramètres suivants, jugés représentatifs des charges d'exploitation.

- les flux de DCO - DBO<sub>5</sub> - MEST - NTK traités,
- les m<sup>3</sup> transportés.

La redevance gestion S s'appliquera donc selon la formule suivante :

$$S = a \cdot V + b \cdot DCO + c \cdot DBO_5 + d \cdot MES + e \cdot NTK$$

Dans laquelle :

- V est le volume rejeté durant la période considérée,
- DCO, DBO<sub>5</sub>, MES, NTK sont les flux reçus sur les ouvrages durant la période considérée,
- a représente les charges d'entretien et d'exploitation du réseau,
- b, c, d, e représentent les charges d'exploitation de la station d'épuration et de l'usine de compostage pour le traitement des boues.

Avec :

- |                      |                                     |  |
|----------------------|-------------------------------------|--|
| • $a = K \cdot a'$ , | $a' = 0,10 \text{ € HT/m}^3$        | (valeur au 1 <sup>er</sup> juillet 2015) |
| • $b = K \cdot b'$ , | $b' = 0,35 \text{ € HT/kg de DCO}$  | (valeur au 1 <sup>er</sup> juillet 2015) |
| • $c = K \cdot c'$ , | $c' = 0,40 \text{ € HT/kg de DBO5}$ | (valeur au 1 <sup>er</sup> juillet 2015) |
| • $d = K \cdot d'$ , | $d' = 0,90 \text{ € HT/kg de MES}$  | (valeur au 1 <sup>er</sup> juillet 2015) |
| • $e = K \cdot e'$ , | $e' = 1,20 \text{ € HT/kg de NTK}$  | (valeur au 1 <sup>er</sup> juillet 2015) |

Où **K** est le coefficient d'actualisation établi comme suit, ( $K=1$  au 1<sup>er</sup> juillet 2015) :

$$K = S/S'$$

- ✓ S représente le montant de la redevance au moment où la prestation est effectuée,
- ✓ S' représente le montant de la redevance au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Ce coefficient est actualisé tous les semestres.

## 5°) OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES en 2019

### A) Travaux et études réalisés en 2019.

Les travaux réalisés sur le système de transport :

- **REDIMENSIONNEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT DES EAUX USEES CHEMIN DE LA TRAILLE A SORGUES :**
  - Création du réseau de refoulement des eaux usées en PEHD PN16 Ø500/409.2mm sur 1306 mètres linéaires.
  - Renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées en Fonte Dn600 sur 35 mètres linéaires.
  - Chemisage continu polymérisé en place sur 35 mètres linéaires.
  - Création d'une lyre d'une hauteur de 6 mètres.
  
- **La réhabilitation et la reconfiguration du PR ST ANNE A SORGUES**
  - Arasement et Réhabilitation de la cuve
  - Mise en place de trois pompes sur variateur de vitesse avec un débit max de 600m<sup>3</sup>/h (mètre cube heure) au lieu de deux pompes actuellement.
  - Réhabilitation de l'armoire électrique et mise en place d'un nouvel automate de télésurveillance Sofrel.

## b) Interventions préventives/curatives 2019

### Système de transport :

Poste de relevage	Sortie d'astreinte	Curatif	Total curatif	curages postes préventif												total interventions
				09-janv	13-févr	13-mars	17-avr	21-mai	11-juin	10-juil	14-août	09-oct				
Saint Saturnin	2	1	3												9	12
Continental	0	1	1													1
Couquiou	1		1	09-janv	13-févr	13-mars	17-avr	21-mai	11-juin	10-juil	14-août	09-oct			9	10
Service Technique	5	3	8	09-janv	13-févr	13-mars	17-avr	21-mai	11-juin	10-juil	14-août	09-oct			9	17
Groseillere	11	4	15	09-janv	13-févr	13-mars	17-avr	21-mai	11-juin	10-juil	14-août	09-oct	13-déc		10	25
St Anne	3	8	11			29-mars									1	12
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>39</b>												<b>38</b>	<b>77</b>

### Système de traitement :

Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (Oui/Non)	Localisation	Type et description de l'évènement	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
26 juin 19	02 juillet 19	7	Oui	Canal de sortie	Préleveur sortie en panne.	Aucun	Remplacement à neuf du matériel.

## 6°) PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR

### Réseau de transport :

- Il est prévu l'achèvement des travaux lancés en 2019 visant au redimensionnement du collecteur principal sur la Commune de Sorgues (environ 1400 mètres linéaires situé chemin de la Traille). L'entreprise INFRAMED a été retenue fin 2016 afin de réaliser les études et les entreprises COLAS, SADE, 4M PROVENCE ROUTE, POMPAGE RHONE ALPES et RIVASI ont été retenues en 2019 pour effectuer les travaux.
- Un Programme de recherche de suppression/réduction d'émission à la source des RSDE (Recherches de Substances Dangereuses dans l'Eau) doit être réalisé, en partenariat avec les Collectivités qui assurent la « Collecte » des eaux usées, par la mise en place d'un diagnostic sur les réseaux en amont de la station d'épuration de Sorgues.  
Cette phase de diagnostic à l'amont de la STEU permettra une meilleure compréhension des sources d'émissions pour permettre d'établir à terme, un plan d'action de réduction/suppression de ces émissions.
- Le SITTEU va lancer un marché pour la mise à jour de son schéma directeur d'assainissement.
- L'étanchéisation d'un regard à proximité du poste de relevage Ste Anne doit être réalisé.
- Des travaux sont prévus sur le déversoir d'orage du poste de relevage Saint-Saturnin-lès-Avignon.

### Station d'épuration :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de nouvelles conventions sont entrées en vigueur pour les 6 industriels situés sur la Commune de Sorgues.  
Fin 2016, cinq établissements sur les six ont respecté les exigences de mise en conformité, à savoir :
  - *Obligation d'effectuer un bilan 24h asservi au débit,*
  - *Mise en place d'un système de mesure du pH et de la température des rejets,*
  - *Augmentation de la fréquence d'analyse (meilleure représentativité des rejets).*

Des pénalités de retard seront appliquées tous les semestres au retardataire jusqu'à mise en conformité de ses installations. Un suivi accru sera effectué par le Syndicat afin de vérifier les démarches réalisées par l'établissement pour se mettre en conformité.

- L'atelier de la station d'épuration doit subir des travaux de réparation.
- Des travaux de création d'un équipement permettant l'automatisation de l'injection d'acide formique pour l'entretien des surpresseurs sont envisagés.
- Le bâtiment administratif doit faire l'objet de travaux de mise en conformité.
- Le Syndicat souhaite acquérir un agitateur pâle banane et un agitateur de brassage pour les bassins d'aération.

- Il est prévu l'installation d'un dégrilleur en amont du Poste de relèvement
- Le SITTEU souhaite étudier la mise en place d'un laveur à sables, afin de traiter ce déchet
- Le syndicat envisage de renouveler un surpresseur
- Enfin, il est prévu l'acquisition d'un système de pré-traitement pour le dégrilleur

 **Usine de compostage :**

- Le Syndicat souhaite changer un convoyeur